

PARIS : COVID-19, SNCF – La reprise du transport de voyageurs doit s'accompagner de l'obligation du port du masque

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, présidée par Hervé Maurey, a interrogé Jean-Pierre Farandou, P-DG de la SNCF, Christophe Fanichet, P-DG de SNCF Voyageurs et Frédéric Delorme, P-DG de Fret SNCF, sur les modalités de gestion de la crise sanitaire par la SNCF et sur les conséquences pour le groupe à moyen et long terme.



SNCF : LA REPRISE DU TRANSPORT DE VOYAGEURS DOIT S'ACCOMPAGNER DE L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE

La crise a conduit la SNCF à réduire progressivement le service de transport de voyageurs : le trafic a chuté jusqu'à atteindre une offre minimale de 7 % des TGV et 15 % des TER en circulation. D'après Jean-Pierre Farandou, la reprise sera nécessairement progressive et dépendra des décisions qui seront prises en matière de déconfinement. Pour l'heure, la SNCF se dirige vers une remise en service par étapes – et co-construite avec les régions – à partir du 11 mai, avec d'abord la remise en circulation d'un train sur deux (progressivement pour les TGV, plus rapidement pour les transports du quotidien) et l'objectif de reprendre une activité normale à l'été.

Dans ce cadre, une vigilance accrue devra être accordée au respect des gestes barrières et au nettoyage du matériel, quitte à devoir réduire le plan de transport. Aussi, le président Farandou a plaidé en faveur d'une obligation du port du masque dans les transports ferroviaires, afin notamment de lever les difficultés liées aux règles de distanciation entre les voyageurs. Cette proposition a fait l'objet d'un large consensus auprès des sénateurs, qui souhaitent également que les passagers aient accès à des solutions hydro-alcooliques dans les transports et dans les gares.

S'agissant du transport de marchandises, la filiale Fret SNCF a quant à elle maintenu son activité à hauteur de 60 % du plan de transport pour garantir l'approvisionnement du pays. Un véritable « plan Marshall », déjà nécessaire avant la crise, s'avère aujourd'hui indispensable pour venir en aide à ce secteur fragilisé. D'après Didier Mandelli, « le fret ferroviaire est un mode de transport écologiquement vertueux indispensable à la continuité de la vie du pays. Le plan de relance devra faire de son développement une priorité ». La SNCF s'est en outre montrée favorable à l'idée de tenir des états généraux du fret ferroviaire pour préparer l'après crise.

S'agissant des impacts économiques et financiers de la crise, Jean-Pierre Farandou a souligné que le groupe allait subir de « lourdes pertes, il est encore trop tôt pour les chiffrer », précisant toutefois que *« la SNCF tiendra » sur le plan financier. Pour le président Maurey, « la révision de la trajectoire financière de la SNCF et de SNCF Réseau ne devra pas conduire à remettre en cause la régénération des lignes ferroviaires, et notamment des plus petites ».*

Dans ce contexte, la SNCF se prépare enfin à la perspective de l'ouverture à la concurrence du transport national de voyageurs, dont le calendrier n'a pas été remis en cause.

Pour aller plus loin, voir les travaux de la commission :
http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/index.html

Hervé Maurey (Union centriste – Eure) est président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Didier Mandelli (Les Républicains – Vendée) est référent chargé des transports ferroviaires, collectifs et fluviaux

L'activité du Sénat se déroule dans le strict respect des conditions sanitaires dictées par la nécessité d'enrayer la pandémie du COVID-19.